

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs de gaz.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur (conditions générales et particulières de l'offre).

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

Fiche descriptive de l'offre

Caractéristiques de l'offre et options incluses

L'offre **Idéa Gaz** est une offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché.

Des services associés pratiques et gratuits

- Des conseils d'optimisation tarifaire : ALTERNA vous conseille l'offre la plus adaptée à vos besoins.
- Une facilité de paiement : vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique.

Conditions de souscription

Pour bénéficier de l'offre Idéa Gaz, votre commune doit être desservie par le Gestionnaire de Réseau de Distribution de France (GRDF) gaz.

Prix de l'offre article 9 des CGV

Prix révisable une fois par an - consulter le prix sur notre site internet www.alterna-energie.fr

Durée du contrat Article 3.2 des CGV

Engagement

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa prise d'effet.

Date de prise d'effet

Date de mise en service ou à la date de changement de fournisseur fixé avec le Client dans le respect des délais prévus par le Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD) dans son catalogue de prestations. Cette date sera mentionnée sur la première facture.

Facturation et modalités de paiement Article 10 des CGV

ALTERNA établira une facture papier tous les deux (2) mois sur la base d'une consommation estimée à partir de la consommation annuelle de référence communiquée par le GRD.

Mode de paiement

- Le paiement s'effectue au choix du Client :
- Prélèvement automatique à terme échu ;
 - Virement, chèque, espèces ou carte bancaire.

Délai de paiement

Il est de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Incident de paiement

A défaut du paiement intégral de chaque facture dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont à majorer des taxes, charges, contributions, redevances ou impôts actuels ou futurs en vigueur.

<p>Conditions de révision des prix <i>Article 9.3 des CGV</i></p>	<p>Les prix de vente définis aux conditions particulières pourront être révisés une (1) fois par an.</p> <p>Les prix ainsi déterminés s'appliquent de plein droit au Contrat au prorata temporis des consommations d'énergie sur la facture suivant la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux barèmes.</p> <p>Toute modification de prix sera communiquée au client par le Fournisseur au moins un (1) mois avant l'application au contrat en cours, par courrier ou, à la demande du client, par voie électronique. En cas de non acceptation de cette évolution de la part du client, celui-ci aura la faculté de résilier son contrat à tout moment dans un délai de 3 mois.</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client particulier <i>Article 14.1 des CGV</i></p>	<p>Le Client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalité</p> <p>En cas de changement de fournisseur, la résiliation du présent contrat interviendra de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture de gaz naturel.</p> <p>- Dans tous les autres cas de résiliation (déménagement du client...), le client doit informer ALTERNA par tout moyen. La résiliation prendra effet à la date souhaitée par le Client et au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de ladite lettre.</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur ⁽¹⁾ <i>Article 14.2 des CGV</i></p>	<p>Le contrat pourra être résilié en cas de manquement à l'une des obligations du présent contrat par le Client. Le contrat sera alors résilié dans un délai de trente (30) jours après l'envoi par courrier d'une mise en demeure restée infructueuse.</p>
<p>Service clients et réclamations</p>	<p>Contact commercial :</p> <p>0 800 71 12 34 <small>Service & appel gratuits</small></p> <p>✉ ALTERNA C/o SOREGIES - 78 avenue Jacques Cœur CS 10000 – 86068 POITIERS CEDEX 9 www.alterna-energie.fr</p>

Les Clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un « tarif spécial de solidarité » (sous réserve de la publication des décrets d'application). Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz naturel.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.